



HAL
open science

Les petits comptes du closier de La Pagerie

Annie Antoine

► **To cite this version:**

Annie Antoine. Les petits comptes du closier de La Pagerie. Philippe Madeline, Sylvain Skora (éd.). Les campagnes dans l'histoire : mélanges en l'honneur de Jean-Marc Moriceau, Presses universitaires de Caen, pp.57-80, 2023, Bibliothèque d'histoire rurale, 14, 9782911369322. hal-04613665

HAL Id: hal-04613665

<https://hal.science/hal-04613665v1>

Submitted on 16 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LES PETITS COMPTES DU CLOSIER DE LA PAGERIE

Annie ANTOINE*

Loin de l'univers des grands fermiers de l'Île-de-France, la comptabilité d'une toute petite closierie du Maine permet d'évoquer l'activité et les difficultés d'un closier pendant un peu plus de trois années entre le milieu de l'année 1738 et le milieu de l'année 1741. Il s'agit de la plus petite exploitation pour laquelle j'ai pu trouver une comptabilité... et aussi de la plus petite comptabilité : une fois transcrite, elle ne fait guère plus de trois pages ; et enfin du closier le plus anonyme : jamais son nom n'est indiqué dans le document où il n'est désigné – selon un usage local – par le nom de sa closierie : Pagerie¹. Il ne faut toutefois pas surévaluer cette information qui a été parfois rencontrée pour des exploitants d'un tout autre calibre, les métayers. Cela nous informe plus sur le rapport propriétaire/exploitant que sur la hiérarchie métayers/closiers.

Le but de cette petite étude n'est assurément pas de revenir sur les grandes questions économiques qui ont retenu l'attention des ruralistes à la fin du siècle dernier, mais de montrer de manière très concrète comment fonctionne une toute petite exploitation agricole dans le Maine au milieu du XVIII^e siècle. Les quelques pages du document et la brièveté de la période d'observation ne nous permettront pas d'aller très loin dans l'analyse mais la rareté du document (les comptes d'une exploitation qui faisait sans doute moins de cinq ha) justifie son étude.

Le document

Il est conservé dans le fonds Couannier de Launay², à la Bibliothèque municipale de Laval, cote 611, volume désigné par la lettre T 1284. Il est placé à la suite d'autres comptabilités et ne comporte pas de titre. L'orthographe et la ponctuation ont été restituées, les dates mises en caractères gras. Les mots en italique dans le texte sont définis en notes de bas de page.

Cette closierie appartient à l'hôpital Saint-Julien de Laval, dit encore hôpital des pauvres, désigné par « les pauvres » dans la comptabilité. « M. Frin » est le receveur des biens des Pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien.

* Professeure émérite d'histoire moderne à l'université Rennes 2.

1. Commune d'Arquenay, arr. Château-Gontier, dép. Mayenne.

2. Archives d'Étienne Louis Counier de Launay, prêtre et historien mayennais (1821-1894).

Transcription :

Le closier de la Pagerie a payé 7 livres 8 sols pour les semences de l'année 1736 pour l'Hôpital, dont il lui sera tenu compte sur les 6 boisseaux qui sont dus de rente à la seigneurie d'Arquenay pour sa part de l'année 1736. Pour l'année 1737, on lui a laissé du blé pour les payer.

Le 11 mai 1738, il a vendu une vache 21 livres 10 sols, une *tore*³ 16 livres. Il en doit 18 livres 15 sols qu'il a donnés à M. Frin.

Le 11 septembre 1738 a été fait la mesurée. Il a levé pour semences 8 boisseaux de froment et 4 de *meslot*⁴. Il n'y en a que 9 boisseaux de *meslot* pour les pauvres. On n'a point laissé de blé pour les rentes attendu qu'il n'y en avait pas, ni de froment. Il a levé 2 boisseaux de *carabin*⁵ pour semer l'année prochaine, et il y en a eu pour les pauvres 5 boisseaux.

On a partagé les cochons. Il y en a eu pour les pauvres une *gore*⁶ à laquelle le closier rapporte 30 sols qu'il doit.

Il est dû au closier 15 sols pour la moitié de la voiture du grain qu'il a mené à l'Hôpital.

Le 10 mars 1739 le closier de la Pagerie m'a dit ce qui suit : vu qu'il est dû sur ledit lieu aux fiefs de Champfleury 6 boisseaux de blé-seigle mesure d'Arquenay faisant 9 boisseaux ou environ mesure de Laval et 10 sols en argent, l'année 1736 est due, et attendu que le closier doit la moitié des rentes, quand on les paiera, on comptera sur les 7 livres 8 sols que l'Hôpital lui doit pour les semences qu'il a achetées en ladite année 1736 ainsi qu'il est marqué ci-devant. Pour l'année 1737, on lui laissera du blé pour les payer et le 10 mars 1739, il m'en a mis la quittance entre les mains et m'a dit qu'il ne demandait rien des 10 sols en argent parce qu'il croît en avoir été payé.

L'année 1738 est pareillement due auxdits fiefs.

Ledit jour, le closier m'a dit avoir partagé les *lanfoirs*⁷ et avoir vendu à l'Hôpital 12 livres de lin d'hiver et qu'il vendra au plus tôt ledit chanvre.

Ledit jour, il m'a dit avoir vendu 2 charretées de bois de chauffage qui étaient sur ledit lieu, l'une pour 65 sols et l'autre pour 70 qu'il a reçus et qu'il doit aux pauvres. Lesdits deux articles font 6 livres 15 sols qu'il promet payer sur les premiers *effouils*⁸ qu'il fera, ayant eu besoin de cet argent pour acheter du grain.

Ledit jour je lui ai fait délivrer un boisseau simple de son ; plus il a encore vendu une charretée de bois 60 sols qu'il doit, et il en reste encore une.

Le 23 juin 1739, Pagerie m'a dit avoir vendu une *tore* de deux ans 36 livres, il en doit 18 livres.

Il a acheté deux petits cochons 7 livres, il lui en est dû 70 sols.

Plus il a acheté une *busse*⁹ de *cherrée*¹⁰ 5 livres ; il lui en est dû 50 sols.

3. Tore : génisse.

4. Meslot ou méléard : mélange de blé et d'avoine.

5. Carabin : sarrasin ou blé noir.

6. Gore : truie.

7. Lanfoirs : lin et chanvre.

8. Effouils : profits en argent provenant de la vente du bétail (sauf les porcs).

9. Busse : fût de 228 litres.

10. Cherrée : cendres servant d'engrais après qu'elles ont été utilisées par les blanchisseurs lavallois.

Plus il a acheté pour 30 sols de paille ; il lui en est dû 15 sols.

Ledit 23 juin 1739, j'ai arrêté le compte avec Pagerie. Il doit pour solde 21 livres 15 sols, sur laquelle somme, il a payé à M. Frin celle de 18 livres, ainsi reste qu'il doit 3 livres 15 sols. Ainsi, il ne reste plus à compter avec lui que des rentes expliquées ci-devant et de la charretée de bois qui reste sur ledit lieu. Elle a été menée à la Petite Lande pour le pomé. Je lui ai fait délivrer un boisseau simple de son.

Le 15 septembre 1739, j'ai mesuré à la Pagerie. Il a levé pour semences de *méteil* 12 boisseaux et demi non *guerlé*¹¹ pour en avoir 12, et de *meslot*, ce qui fait 16 boisseaux. Il y a eu pour les pauvres 22 boisseaux de *méteil*¹² et de *meslot*. Les rentes n'ont point été levées, le grain n'étant pas propre pour cela, on les paiera en argent si le seigneur veut bien. Lesdites années 1736, 1738 et 1739 lui seront dues à raison de 6 boisseaux de blé mesure d'Arquenay. Sur ce qui sera payé pour ces trois années là, sera à déduire, sur la moitié qu'en devra Pagerie, lesdites 7 livres 8 sols qu'il paya en 1736 pour des semences ainsi qu'il est expliqué ci-devant.

Michel Prudhomme, sacriste, a mesuré le *carabin*. Pagerie en a levé 2 boisseaux pour semences et il y en a eu chacun 15 boisseaux et demi ras.

Le 29 mars 1740, j'ai fait délivrer à Pagerie un boisseau simple de son pour ses cochons au nombre de 2 dont 1 truie et 1 marsolliais (?) seulement ayant perdu un des deux qu'il avait achetés l'année passée.

Pagerie ayant de sa truie 8 petits cochons, fait que le 14 mai, je lui ai fait délivrer un boisseau simple de son.

Pagerie a vendu à l'Hôpital une *busse* de cidre et 21 livres de lin.

Il est dû à Pagerie pour moitié de la voiture des grains de 1739, 35 sols.

Il a acheté de la paille pour 45 sols ; il lui en est dû 22 sols 6 deniers.

Plus il lui est dû pour la moitié de la voiture de la *busse* de cidre qu'il a vendue à l'Hôpital 15 sols.

Le 4 juin 1740, il m'a dit avoir vendu une *tore* 39 livres ; il en doit 19,10 livres sols.

Il a acheté une *pipe*¹³ et demi de *cherrée* 15 livres ; il lui en est dû 7 livres 10 sols.

Ledit jour 4 juin 1740, j'ai arrêté le compte avec Pagerie, lequel doit 12 livres 2 sols 6 deniers qu'il a payés à M. Frin au moyen de quoi il ne doit plus que les rentes mentionnées ci-devant.

Ledit jour je lui ai fait délivrer un boisseau double de son dont il a payé la moitié à Sœur Françoise.

Le 2 juillet 1740, Pagerie m'a dit avoir vendu à Ballée un *génisson*¹⁴ d'un an pour 24 livres. Plus il a vendu 5 petits cochons pour 13 livres 6 sols, fait ensemble 37 livres 6 sols. Il en doit 18 livres 13 sols qu'il a payés ledit jour à M. Frin. Et attendu que Pagerie a donné un de ses petits cochons à la dîme, il ne lui en reste plus présentement que deux.

11. Guerlé : tamisé.

12. Méteil : mélange de seigle et de froment.

13. Pipe : fût de 432 litres.

14. Génisson : veau mâle.

Le 20 septembre 1740, j'ai mesuré à la Pagerie. On a levé pour les rentes dues à Champfleury 9 boisseaux de bon blé net et *guerlé* pour faire les 6 boisseaux mesure d'Arquenay. On a levé pour semences du même blé 4 boisseaux, plus du blé avec une petite pointe d'avoine 12 boisseaux ; dudit blé on en a eu chacun 13 boisseaux et de *meslot* 5 en tout.

Le 25 octobre 1740, j'ai mesuré le *carabin* de la Pagerie. On en a relevé pour semences 2 boisseaux ; il y en a eu chacun 6 boisseaux.

Ledit jour, Pagerie m'a dit avoir fait estimer ses deux grands cochons à 27 livres les deux que j'ai pris pour l'Hôpital. Il lui est dû pour sa moitié 13 livres 10 sols qu'il laisse à compte desdites rentes qu'il doit, ainsi ses 13 livres 10 sols avec les 7 livres 8 sols qu'il a payés en 1736 font ensemble 20 livres 18 sols dont l'Hôpital lui tiendra compte sur ce qu'il devra pour sa moitié des rentes en grains dues à Champfleury pour les années 1736, 1738 et 1739.

Il y a 2 *nourritureaux*¹⁵.

Le 4 mars 1741, j'ai fait délivrer à Pagerie 1 boisseau double de son pour ses cochons. Pagerie a apporté à l'Hôpital 17 livres de chanvre qu'il a eu audit lieu pour la part des pauvres.

Pagerie a vendu à Grez [en Bouère] une vache 25 livres ; il en doit 12 livres 10 sols.

Il a acheté une *pipe* de *cherrée* 12 livres ; il lui en est dû 6 livres.

Le 11 juin 1741, Pagerie m'a dit que le besoin lui avait fait manger la semence de *carabin* pour quoi je lui ai fait délivrer ledit jour 2 boisseaux pour semences que je relèverai sur sa part à la mesurée prochaine.

Il a eu d'une truie 2 petits cochons pour lesquels je lui ai fait délivrer un boisseau double de son ;

En ce mois de juin 1741, j'ai fait abattre 2 petits chênes sur la Pagerie, desquels M. Véron a fait trois barrières neuves et relevé une autre, mis des barreaux en plusieurs endroits, fait une trappe au plancher du grenier de quelques planches apportées de la Petite Lande et raccommode les portes des soues à porcs. Il reste relevé sur ledit lieu des pointes ou coupelles des ces deux pieds une charretée et demi de bois de chauffage.

Le 21 août 1741, j'ai mesuré à la Pagerie. On a levé 9 boisseaux de blé net et *guerlé* pour faire les 6 mesures d'Arquenay dues à Champfleury. Pagerie m'a dit qu'il n'avait point eu la quittance de l'année dernière ; en payant celle-ci, il la demandera pour ces deux années et me la remettra entre les mains.

Le contexte

Le rédacteur Pierre Duchemin du Tertre pour l'hôpital des Pauvres

Le rédacteur de la comptabilité est Pierre Duchemin du Tertre (1691-1755). C'est un propriétaire urbain (il possède à Laval une maison à côté de l'église Saint-Vénérand qu'il a acquise pour 8 700 livres en 1720) mais surtout foncier : en 1718, il a acheté pour 12 000 livres la

15. Nourritureaux : jeunes porcs destinés à être engraisés durant l'hiver.

petite seigneurie du Châtelier à Vaiges (trois exploitations du Châtelier, de L'Homelet et de La Massuardière à Vaiges) et en 1740 il a acquis la métairie et la closerie de La Baste (Changé) et celle de La Massilière (Montjean). En 1746, il a pris à ferme la métairie de La Chopinière (Bonchamp), afin de la faire exploiter en bail à moitié, profitant ainsi à la fois d'une « part de maître » supplémentaire et d'un lieu où passer quelques jours par an¹⁶.

La closerie de La Pagerie fait partie des biens de l'hôpital des Pauvres de Laval (hôpital Saint-Julien) dont Pierre Duchemin du Tertre est alors l'un des cinq administrateurs. Pendant tout le temps de sa charge (1738-1742) ce dernier a tenu, pour les « biens de campagne » dont il devait assurer la gestion (une douzaine de métairies et quatre closeries), des comptabilités presque aussi précises que celles qu'il tenait également pour ses propres exploitations¹⁷. On a donc une comptabilité tenue par un spécialiste de ce type de document, à l'évidence quelqu'un qui prend beaucoup de soin et de plaisir à le rédiger. C'est pour nous l'occasion d'avoir la comptabilité d'une exploitation en difficulté, rédigée avec les mêmes principes que celles des belles métairies.

L'exploitation de La Pagerie

On ne sait quasiment rien de cette exploitation située dans la paroisse d'Arquenay. Duchemin lui-même en sait peu de chose, si ce n'est qu'elle a été donnée aux pauvres de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien par Delle Renée Fréard, fille majeure (testament du 23 janvier 1732) qui est décédée en juillet 1736. Il ne possède même pas les clauses du bail, tout juste sait-il que ce lieu est chargé de rentes dues à la seigneurie de Champfleury. On ne connaît pas la superficie de l'exploitation de La Pagerie. On peut imaginer qu'elle ne faisait pas partie des closeries les plus vastes (en 1740, la centaine de closeries d'une paroisse proche, celle de L'Huisserie fait en moyenne 5,5 ha), ni des exploitations stables : on n'en retrouve pas trace dans la toponymie actuelle de la paroisse d'Arquenay et l'abbé Angot la signale déjà comme détruite au moment où il écrit (fin du XIX^e siècle¹⁸). Il s'agit donc d'une de ces petites exploitations fragiles ne comptant que très peu dans la production agricole de la région.

Le bail

Les clauses du bail peuvent être déduites du fonctionnement de l'exploitation tel qu'il ressort de la comptabilité. Il s'agit d'un bail à moitié, plus souvent appelé alors bail à colonie partiaire, impliquant le partage de tous les revenus de l'exploitation entre l'exploitant et le

16. Annie ANTOINE, *Fiefs et villages du Bas-Maine*, E.R.O., Mayenne, 1994, 539 p. Présentation de Pierre Duchemin du Tertre et de ses biens p. 417-420.

17. Annie ANTOINE, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, Mayenne, 1998, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 248 p.

18. Abbé Alphonse ANGOT, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, 1900-1910. [en ligne : <https://angot.lamayenne.fr>].

propriétaire. Ce dernier fournit le bétail sous la forme d'une prisée¹⁹ qui doit être restituée par l'exploitant en fin de bail. Les semences sont fournies par moitié, soit par achat de grain, soit par prélèvement sur la récolte. Les frais de fonctionnement de l'exploitation sont également partagés par moitié, qu'il s'agisse d'achat de bétail, d'engrais (*cherrée*), de paille ou de fumier. Tous les revenus provenant des grains, des fruits, des plantes textiles, du bétail, sont partagés par moitié. Les grains font l'objet d'un partage physique après prélèvement éventuel des semences et des rentes sur le « monceau commun ». Cette opération se fait en deux fois : à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, Duchemin (qui tient ici le rôle du propriétaire) vient partager les céréales, froment, blé-seigle, avoine, méteil et *meslot* ; il revient en personne ou se fait représenter pour la mesurée du carabin, au milieu du mois d'octobre. Les revenus provenant des ventes de bétail, bovins essentiellement, brebis et moutons lorsque l'exploitation en possède, constituent les *effouils* : ils sont partagés par moitié au moment de chaque transaction. En revanche, les cochons qui ont été engraisés sur l'exploitation sont rarement vendus : en général le maître en prend un et le colon conserve l'autre. Seul le bois ne fait pas l'objet d'un partage ; le colon ne dispose que du bois provenant de l'émondage des arbres des haies.

Remarquons que le choix d'un bail à moitié pour si petite exploitation n'est pas un phénomène courant. En général, ce type de mise en valeur caractérise des exploitations plus importantes, les métairies essentiellement. Pourquoi alors la petite closerie de La Pagerie est-elle en bail à moitié ? Peut-être tout simplement parce qu'il s'agit de la continuation d'un bail passé par l'ancienne propriétaire, mais peut-être aussi parce que l'hôpital, gros consommateur de grains, de cochons et de beurre, préfère avoir le maximum de ses rentrées en nature. C'est ce qui apparaît lors de la réunion d'un « bureau particulier » des cinq administrateurs de l'hôpital le 14 avril 1741 où Duchemin recommande le bail à moitié pour les biens de l'hôpital « eu égard à la grande quantité de provisions tant de grains, cidres et autres qu'on est obligé d'acheter pour la dépense dudit Hôtel Dieu ».

19. Prisée : inventaire et évaluation du bétail présent sur l'exploitation au moment où un nouveau colon la prend à bail. Ceci constitue en quelque sorte un bail à cheptel intégré dans le contrat de métayage.

Trois années de production (1739-1741)*Abréviations : 1 livre 10 sols = 1.10 - Boisseaux : bx**Valeur de la récolte estimée selon la mercuriale de Laval*

<p>Mai 1738 - août 1739 1- Récolte et frais d'exploitation</p> <p>Céréales - Récolte de 1738 - 8 bx de froment (3.10 x 8 = 28 livres) - 22 bx de meslot (2.10 x 22 = 55 livres) - 12 bx de sarrasin (2.10 x 12 = 30 livres) Total : 113 livres</p> <p>Autres productions 1738-1739 : - 1 vache vendue (21 livres 10 sols) - 1 tore vendue (16 livres) - 2 grands cochons - des lanfoirs - 4 charretées de bois (13 livres 5 sols) - 1 tore (36 livres) Valeur estimée de l'ensemble : 118 livres</p> <p>Frais d'exploitation - achat de paille et de chérée : 13 livres Solde de l'exercice : 218 livres</p>	<p>2- Prélèvements effectués sur la récolte des grains avant le partage</p> <p>Pour semences : - Froment 8 bx - Meslot 4 bx - Sarrasin 2 bx Pour la rente : rien</p> <hr/> <p>3- Part du colon - 9 bx de meslot - 5 bx de sarrasin soit 14 bx (évalué : 35 livres) - la moitié de la vente d'une vache (10 livres 15 sols) - la moitié de la vente d'une tore (8 livres) - 1 cochon - des lanfoirs (du lin vendu et du chanvre à vendre) - le prix de la moitié d'une tore de deux ans soit 18 livres Évaluation : 60 à 70 livres</p>
<p>Septembre 1739 - août 1740 1- Récolte et frais d'exploitation</p> <p>Céréales - Récolte de 1739 - 60 bx de méteil et de meslot (2.10 x 60 = 150 livres) - 33 bx de sarrasin (1.9 x 33 = 48 livres) Valeur de la récolte estimée selon la mercuriale de Laval : 198 livres</p> <p>Autres productions 1739-1740 - 1 busse de cidre - 21 livres poids de lin - 1 tore (39 livres) - 1 génisson d'un an (24 livres) - 5 petits cochons vendus (13 livres 6 sols) Valeur estimée de la production : 90 livres</p> <p>Achats 1739-1740 : - de la paille (15 sols) - de la chérée (15 livres) Frais d'exploitation : 15 livres 15 sols Pertes : mort d'un des grands cochons un petit cochon donné à la dîme Solde de l'exercice : 272 livres</p>	<p>2- Prélèvements effectués sur la récolte des grains avant le partage</p> <p>Pour semences : - Méteil et meslot : 16 bx - Sarrasin 2 bx Pour la rente : rien</p> <hr/> <p>3- Part du colon - 22 bbx de méteil et meslot, - 15,5 bbx de sarrasin soit 37,5 bbx (évalué : 70 livres) - 1 busse de cidre et du lin (vendu à l'Hôpital) - le prix de la moitié d'une tore vendue (19,10 livres sols) - le prix de la moitié d'un génisson vendu (12 livres) - le prix de la moitié de 5 petits cochons vendus (6 livres 13 sols) Évaluation : 90/100 livres</p>

Septembre 1740 - août 1741 1- Récolte et frais d'exploitation Céréales - Récolte de 1740 - 39 bx de blé (1.10 x 39 = 58 livres 10 sols) - 17 bx de meslot (1.10 x 17 = 25 livres 10 sols) - 14 bx de sarrasin (1.6 x 14 = 22 livres 8 sols) Valeur de la récolte : 106 livres Autres productions 1740-1741 - 2 grands cochons (27 livres) - 34 livres poids de chanvre - 1 vache (25 livres) - 2 arbres utilisés sur l'exploitation Valeur estimée de la production : 65 livres Achats 1740-1741 : cherrée (12 livres) Frais d'exploitation : 12 livres Solde de l'exercice : 159 livres	2- Prélèvements effectués sur la récolte des grains avant le partage Pour semences : - 4 bx de blé 4 bx - 12 bx de meslot - 12 bx de sarrasin Pour la rente : - 9 bx de blé <hr/> 3- Part du colon - 13 bbx de blé, - 2,5 bbx de meslot, - 6 bbx de sarrasin soit 22 bbx (évalué 30 livres) - le prix de la vente d'un des deux cochons (13 livres 10 sols) - le prix de la vente de 17 livres poids de chanvre - la moitié du prix de la vente d'une vache (12 livres 10 sols) Évaluation : 50 à 60 livres
---	--

Pour ces trois années, la production de cette petite exploitation se ramène aux trois postes suivants :

- 146 boisseaux de céréales et 59 boisseaux de sarrasin, le tout évalué à 417 livres ;
- 4 (ou 5) grands cochons, une tore, une génisse, une vache et 6 petits cochons : soit 196 livres environ ;
- du bois, quelques plantes textiles, une busse de cidre, soit environ 35 livres.

Cela représente 63 % pour les grains, 32 % pour le bétail et 5 % pour les « divers ». Cette répartition des postes de production est fort semblable à ce qui a pu être observé pour beaucoup d'autres exploitations, même choisies parmi les plus importantes ; ce qui est spécifique ici, c'est l'exiguïté de l'activité du closier qui ne produit chaque année que 50 à 100 boisseaux de grains, quelques *lanfoirs* et une busse de cidre les années à fruits. Nous ne connaissons pas la prise de cette exploitation, mais le bétail y est à l'évidence peu important ; il n'a bien sûr aucun bovin mâle sur cette exploitation qui ne parvient à vendre chaque année qu'une vache, soit avant qu'elle ne soit adulte (génisse ou tore), soit après qu'elle est « usée » et qu'elle ne peut plus donner de veaux. On peut estimer que ce closier ne dispose que d'une à deux vaches sur son exploitation et qu'il n'y naît guère plus d'un veau chaque année. Il entretient en permanence une truie qui parfois lui donne, entre mars et mai, 6 ou 8 petits cochons ; il n'en garde de toute façon que deux qui passeront l'hiver puis l'été suivant sur l'exploitation et qui seront sacrifiés au mois de novembre, à l'âge de 18 mois environ.

Avec cet exemple, nous disposons de la plus petite exploitation agricole connue par une comptabilité dans cette région. On remarque cependant que le closier se comporte comme tout autre chef d'exploitation : c'est lui

qui vend le bétail – on apprend qu'il est allé négocier une vache à Grez – et qui semble prendre toutes les décisions (achat de paille ou de cherrée), le propriétaire finançant une partie de ces opérations après leur réalisation.

Le point de vue du closier

Le revenu de l'exploitant (colonne de droite du tableau)

Au total, le colon ne dispose guère plus que du tiers de la production de l'exploitation, clin d'œil à la théorie des trois rentes de Cantillon : le revenu d'une exploitation se répartissant entre la rente due au propriétaire, les frais de fonctionnement de l'exploitation, et ce qui revient à l'exploitant²⁰.

Le revenu du colon est composé pour une grande part, de la moitié aux deux tiers selon les années, par les céréales. C'est un poste très variable et c'est de lui globalement que dépend pour le colon le fait que l'année soit plus ou moins bonne ou mauvaise. Compte tenu des prélèvements (semences qui absorbent le quart de la récolte et rente prise sur le monceau commun) il ne lui revient que le tiers de la récolte (il en va de même pour le propriétaire). Le colon a la moitié des sommes venant des ventes d'animaux, pommes, plantes textiles. En revanche, le bois ne lui appartient pas, il ne lui revient rien de la vente qu'il en fait.

Qu'on lui applique les normes de consommation données par Vauban pour les manouvriers de la Bourgogne à la fin du XVII^e siècle (10 septiers de blé mesure de Paris pour nourrir une famille de 4 personnes, soit une dépense annuelle de 60 livres) ou celles que Michel Morineau retient pour la métairie de la Chopinière au milieu du XVIII^e siècle (100 boisseaux de grain soit une dépense de 280 livres pour une famille de 6 personnes), notre closier ne peut pas vivre²¹.

Des difficultés aggravées par une mauvaise conjoncture

Signalons d'abord que deux de ces trois années d'exercice sont des années marquées par des difficultés particulières, des années « exceptionnelles » comme il y en avait beaucoup sous l'Ancien Régime. La récolte de grains de l'année 1737 comme celle de l'année 1738 est faible. On le constate à La Pagerie comme dans les autres exploitations de l'hôpital (bureaux du 17 et du 31 octobre 1738). Le 31 octobre par exemple, il est décidé que « faute d'avoir pu vendre à la foire de mercredi dernier cinq cochons par rapport à leur maigreur » on les nourrirait puis on les tuerait ainsi que douze autres « pour la dépense de l'Hôpital ». Et les 10 et 17 avril 1739, il est décidé de rajouter temporairement des lits dans l'hôpital. Dès l'été 1741, des difficultés réapparaissent. Il n'y a pas eu de pommes et les administrateurs de l'hôpital, qui ne trouvent pas de cidre à acheter à un prix raisonnable,

20. Richard CANTILLON (1680-1734), *Essai sur la nature du commerce en général*, Londres, 1755. [en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8613362w.image>].

21. Michel MORINEAU, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, « Cahiers des Annales, 30 », 1971, 387 p. La métairie de La Chopinière est située dans la paroisse de Bonchamp, à quelques kilomètres de la closserie de La Pagerie.

décident « qu'au lieu du cidre qu'on donnait aux malades des salles, on leur donnerait en la place du vin, en leur donnant seulement la moitié de la quantité » (bureau du 5 juillet 1741). Mais c'est surtout le bétail qui est menacé par manque d'aliments. Le bureau du 7 septembre doit modifier le contrat qu'a l'hôpital avec la dame Marteau, beurrière, qui se plaint de perdre beaucoup d'argent car le prix du beurre s'est considérablement élevé, « cette augmentation n'ayant été causée que par une sécheresse et stérilité d'herbes dans les pâturages de campagne extraordinaires ». À La Pagerie, la récolte de grains est faible en 1738 et en 1740 ; le closier doit acheter de la paille, il perd un cochon...

... et par la rente dont est grevée la closerie

Mais, même quand les choses semblent aller mieux, la comptabilité est toujours déséquilibrée par la rente que la closerie doit à la seigneurie de Champfleury. Il s'agit d'une rente de 6 boisseaux de blé (froment ? seigle ?) et de 10 sols en argent. Ces 6 boisseaux sont à la mesure d'Arquenay, ils en font 9 à la mesure de Laval avec laquelle comptent Duchemin et Pagerie (on peut évaluer cette rente à une vingtaine de livres compte tenu du prix des grains). Elle est due par moitié par le propriétaire (l'hôpital des Pauvres) et par moitié par le colon. Mais c'est ce dernier qui doit en assurer le versement et récupérer la quittance.

Quand commence la comptabilité, au milieu de l'année 1738, il est dit qu'il doit l'année 1736, l'année 1737 (on lui a laissé alors pour la payer du blé pris sur le tas commun), et aussi l'année 1738. Au moment des comptes de 1739, il remet la quittance pour l'année 1737, mais trois années sont toujours dues : 1736, 1738 et 1739. En 1740 et 1741, des grains sont pris sur le tas commun pour payer cette rente, mais les trois années 1736, 1737 et 1738 sont toujours dues. Deux fois, il doit abandonner des sommes que l'hôpital devrait lui rétrocéder : en 1736, 7 livres 8 sols avancés pour des semences, et en 1740, 13 livres 10 sols pour prix d'un cochon qu'il a vendu à l'hôpital. Cette année-là, il ne peut garder de cochon pour lui bien qu'il en ait élevé deux : l'un est donné à l'hôpital, l'autre – celui qui aurait dû lui revenir pour sa consommation – est vendu par lui à l'hôpital, sans qu'il n'en touche le prix qui est porté en déduction des trois années de rente qu'il doit.

La vie à crédit

Pagerie est donc un closier qui vit à crédit, non pas qu'il s'adresse à des usuriers, mais parce qu'il diffère les paiements qu'il doit faire à son propriétaire (en l'occurrence, l'hôpital de Laval représenté par Duchemin). Compte tenu des clauses du bail, les dépenses de fonctionnement (achat d'engrais par exemple) doivent être assurées par moitié par le bailleur et le preneur et les sommes tirées de la vente du bétail doivent également être partagées par moitié. Mais les achats comme les ventes sont souvent faits par le seul closier qui fait ainsi des avances d'une part et doit partager

Mélanges Jean-Marc Moriceau, p. 57-80.

les sommes qu'il retire de la vente du bétail de l'autre. Chaque année est faite une sorte de *clearing* vers le début de l'été (juin) et on voit alors que le closier a vécu en gardant en sa possession de l'argent qu'il aurait dû alors rétrocéder. Le bail à moitié lui assure donc une sorte de crédit gratuit auprès de son propriétaire. Il parvient en général à payer ce qu'il doit, mais il ne parvient pas à se libérer de la dette liée au paiement de la rente foncière qui grève sa closserie.

On observe que de mai 1738 à juin 1739, Pagerie a fait quelques achats, avançant la somme de 7 livres 10 sols à l'hôpital ; mais inversement, lorsqu'il a vendu quelques produits, il n'a pas aussitôt rétrocédé la part des Pauvres. En mars 1739, il a vendu pour 9 livres 15 sols de bois, somme qu'il doit rendre intégralement. Il n'a cependant rien payé à cette occasion et Duchemin note qu'il a promis de le faire dès qu'il aurait vendu du bétail « ayant eu besoin de cet argent pour acheter du grain ». De mai 1738 à juin 1739, Pagerie a donc bénéficié d'un crédit allant jusqu'à une vingtaine de livres consenti par l'hôpital. À ce moment, il se libère de la presque totalité de sa dette en versant 18 livres : il ne doit plus que 3 livres 15 sols.

Un an plus tard, le 4 juin 1740, il doit encore un peu plus de 12 livres ; il rembourse alors la totalité de sa dette. En juillet, lorsqu'il vend quelques bêtes, il apporte immédiatement ce qu'il doit à l'hôpital. De septembre 1740 à août 1741, les avances réciproques s'établissent ainsi : l'hôpital doit 13 livres 10 sols pour prix d'un cochon que Pagerie lui a vendu et 6 livres pour achat de cherrée soit 19,10 livres sols tandis que Pagerie ne doit que 12 livres 10 sols pour la vente d'une vache. Le solde semble alors favorable à Pagerie, mais la lecture de la comptabilité nous livre deux informations qui nous invitent à conclure différemment. En juin 1741, Duchemin a dû lui fournir 2 boisseaux de sarrasin ; il note alors : « Pagerie m'a dit que le besoin lui avait fait manger la semence de carabin ».

Au total, si Pagerie arrive tant bien que mal à rembourser les avances qui lui sont faites ou les sommes qu'il retient, le bilan du paiement de la rente dont est grevée son exploitation lui est défavorable. Celle-ci a été payée en 1737, 1740 et 1741. Restent dues les années 1736, 1738 et 1739, ce que l'on peut estimer, en tenant compte des variations du cours du blé, à 61 livres, somme à laquelle il faut ajouter 10 sols en argent chaque année. Pagerie doit la moitié de l'ensemble, soit 31 livres 5 sols ; l'avance qu'il a faite à l'hôpital en finançant les semences de 1736 (7 livres 10 sols) et en lui abandonnant le cochon qui devait lui revenir en 1741 (20 livres 16 sols) n'a pas suffi à couvrir ce qu'il doit encore (10 livres 9 sols).

Résumé. Il est très rare de disposer d'une comptabilité pour une si petite exploitation que la closerie de La Pagerie (Arquenay, Bas-Maine). Elle montre pour trois années (milieu 1738-milieu 1741) l'activité agricole et le partage des recettes et des dépenses entre l'exploitant, dit « Pagerie », et son propriétaire. On y lit en filigrane l'histoire d'un petit closier qui ne parvient jamais à rembourser totalement les avances qui lui sont faites car son exploitation est grevée d'une rente qui représente une trop grosse part de ses revenus.

Mots-clés. Agriculture, XVIII^e siècle, Comptabilité agricole, Closerie, Métayage.